

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 25 juin 2021	N° 2021-310

Convocation du 18 juin 2021

Aujourd'hui vendredi 25 juin 2021 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, M. Stéphane PFEIFFER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, Mme Isabelle RAMI, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Fabienne DUMAS, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kevin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Jean TOUZEAU à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Bernard-Louis BLANC à Mme Marie-Claude NOEL
Mme Delphine JAMET à Mme Harmonie LECERF
M. Nordine GUENDEZ à M. Alexandre RUBIO
Mme Josiane ZAMBON à M. Jean-François EGRON
M. Dominique ALCALA à M. Michel LABARDIN
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI
M. Max COLES à M. Michel LABARDIN
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
Mme Eve DEMANGE à M. Olivier CAZAUX
M. Nicolas FLORIAN à M. Jean-Marie TROUCHE
Mme Sylvie JUQUIN à Mme Anne LEPINE
M. Jacques MANGON à Mme Béatrice SABOURET
M. Thierry MILLET à Mme Béatrice SABOURET
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Zeineb LOUNICI
M. Jérôme PESCHINA à M. Patrick BOBET
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Eva MILLIER
Mme Agnès VERSEPUY à M. Fabrice MORETTI

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Patrick PAPADATO à Mme Camille CHOPLIN jusqu'à 10h25
M. Baptiste MAURIN à Mme Françoise FREMY jusqu'à 12h15
Mme Géraldine AMOUROUX à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 14h15
Mme Stephanie ANFRAY à Mme Amandine BETES à partir de 14h15
Mme Christine BONNEFOY à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 14h15

Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 14h15
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 12h40
M. Alain CAZABONNE à M. Fabien ROBERT à partir de 12h35
M. Thomas CAZENAVE à M. Stéphane MARI de 12h40 à 14h50
Mme Laure CURVALE à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à partir de 11h35
Mme Fabienne DUMAS à M. Fabien ROBERT à partir de 14h15
M. Christophe DUPRAT à M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 12h15
Mme Anne FAHMY à Mme Fabienne HELBIG de 12h40 à 14h50
Mme Sylvie JUSTOME à M. Didier CUGY de 9h45 à 11h15
M. Guillaume MARI à M. Radouane-Cyrille JABER jusqu'à 14h15
M. Franck RAYNAL à M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 11h55
Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPARD jusqu'à 10h35 et à partir de 14h15
Mme Karine ROUX-LABAT à Mme Eva MILLIER à partir de 14h15
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Typhaine CORNACCHIARI à partir de 11h
M. Thierry TRIJOULET à M. Alain ANZIANI jusqu'à 10h30 et à partir de 14h50

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Thomas CAZENAVE à partir de 14h50 ; Mme Anne FAHMY à partir de 14h50 ; Mme Fabienne HELBIG à partir de 14h50 ; M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 15h20 ; M. Stéphane MARI à partir de 14h50 ; M. Michel POIGNONEC à partir de 13h ; M. Patrick PUJOL à partir de 13h ; M. Kevin SUBRENAT à partir de 14h15

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 25 juin 2021	Délibération
	Secrétariat général Service de coordination et d'appui	N° 2021-310

Compte rendu annuel de l'exécution du projet de mandature 2020-2026 - Décision - Autorisation

Monsieur Alain ANZIANI présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

A l'issue d'une longue période électorale rythmée par les aléas de la COVID, entre le 15 mars et le 28 juin, une nouvelle majorité s'est constituée autour d'un projet de mandature.

Cette nouvelle mandature a débuté le 17 juillet 2020 par l'élection du Président, des Vice-présidents et des Conseillers métropolitains délégués et la mise en place d'une conférence réunissant les 28 maires de la métropole ainsi que de nouvelles règles de gouvernance. Dès cette élection, les grandes orientations du mandat ont été partagées.

Cette première année a été marquée par la crise COVID, ses effets sanitaires et de confinement comme ses conséquences sur l'activité des commerces et des entreprises qui ont donné lieu à plusieurs mesures de soutien dès mars 2020.

Les services métropolitains ont dû s'adapter en permanence pour faire face aux besoins des usagers en lien étroit avec l'ARS et l'Etat (dépistage, vaccination, confinements) et faire face à de lourdes contraintes sanitaires (actions quotidiennes des pôles territoriaux, ramassage des ordures ménagères, centres de recyclage, offre de transport...) tout en maintenant un haut niveau de service. Les conséquences sociales et économiques de la crise marqueront les prochaines années.

Cette crise sanitaire sans précédent illustre parfaitement un des fondements de l'action publique, synthèse permanente entre des orientations politiques prédéfinies et des circonstances extérieures auxquelles il convient de s'adapter.

Malgré les conséquences de cette épreuve sur le fonctionnement quotidien de notre établissement, de nombreux chantiers annoncés dans le projet de mandature ont été ouverts par l'exécutif au sein des COPIL ou de groupes de travail associant l'ensemble de notre assemblée (renouvellement de la DSP Transport ; tarification solidaire ; eau ; déchets ; stratégies des mobilités ; FIC-Codev ; schéma des Energies, évaluation du conseil consultatif de gouvernance alimentaire durable...)

D'autres faits majeurs sont intervenus, notamment après le désengagement de King Street du Football club des Girondins de Bordeaux qui nécessite à la fois de préserver les intérêts de la Métropole, propriétaire du stade et un soutien à un projet de reprise fondé sur un ancrage plus local. De même, la Métropole suit avec attention le devenir des Papèteries de Bègles,

celui de l'usine de MAGNA dont le plan de charge actuel demeure un point de vigilance et d'inquiétude ou l'activité de l'aéronautique ralentie par la crise sanitaire.

Cette action métropolitaine s'inscrit dans un cadre financier, lui-même impacté, en recettes comme en dépenses, par la pandémie avec une vigilance quant à la maîtrise de l'endettement. Conformément à notre engagement, un audit des finances de la Métropole a été commandé et rendu public. Il a permis de dresser les premières orientations budgétaires qui devront être adaptées au contexte post pandémie et aux conclusions des différents groupes de travail.

Ce contexte nous invite à accélérer la transition écologique, économique et sociale de notre Métropole. Le projet de mandature, communiqué aux différents groupes, place les habitants au cœur de cette transition. Il a pour ambition de renforcer la transversalité, l'expérimentation et l'innovation dans les politiques métropolitaines pour faire face aux défis économiques, écologiques et sociaux qui sont devant nous. Il acte également le respect des identités communales, propre à la nature de l'intercommunalité.

Il sera rendu compte chaque année des six grandes orientations du projet de transition de cette mandature.

1- La Transition écologique pour lutter contre le réchauffement climatique et favoriser la qualité de vie des métropolitains

La plantation d'un **million d'arbres** sur le territoire métropolitain constitue une manifestation très concrète de notre volonté de lutter contre le réchauffement climatique. Elle se déroulera sur dix ans avec une contribution de 3M€ par an de la Métropole. Par délibération du 21 mai 2021, le Conseil métropolitain a invité les communes à s'associer à cette ambition et a fixé les conditions financières de leur accompagnement. En complément, Bordeaux Métropole sollicite le mécénat et entend mobiliser l'ensemble de la population pour qu'elle s'approprie ce projet. Pour piloter cette opération, une mission « 1 million d'arbres » a été créée au sein des services métropolitains.

Un plan d'action Biodiver'Cité 2021-2025

Ce plan vise à réduire les pertes de biodiversité en réorientant les aménagements vers des parcelles à faible impact sur la biodiversité, voire déjà artificialisées, préserver et restaurer les milieux naturels du territoire, intégrer la nature urbaine dans les trames vertes et bleues et enfin sensibiliser le grand public, les acteurs et les élus.

Il sera mené en cohérence avec les politiques publiques métropolitaines comme la Gestion de l'Eau et des Milieux Aquatiques et la Protection contre les Inondations, la politique agricole, le Plan Climat Air Energie Territorialisé, du PLU, l'opération 1 million d'arbres (...).

Accompagner les communes dans leur politique patrimoniale

Les CODEV de 5^{ème} génération dont les négociations s'engagent en 2021 proposent aux communes un cofinancement d'audits énergétiques de leur patrimoine.

11^{ème}

La 11^{ème} modification du PLU (voir également infra).

En début d'année 2021, Bordeaux Métropole a engagé la procédure de 11^{ème} modification du PLU, première étape vers la révision. Cette modification contenue par les limites réglementaires permettra de procéder aux habituels ajustements souhaités par les communes. Elle s'inscrira dans un projet global de production de logements et de renaturation. Cette dernière ambition permettra de mieux protéger la nature et de favoriser sa présence dans les opérations d'aménagement pour répondre à l'urgence du défi du réchauffement climatique. Le recours accru au coefficient de biotope pourrait en être un des

outils. Les communes ont été sollicitées sur les modifications souhaitées et un séminaire sur la vision de la ville a été organisé le 30 avril 2021. L'objectif d'une entrée en vigueur du PLU modifié est fixé au plus tard début 2023.

Un programme ambitieux pour le développement des énergies renouvelables

Lors du Conseil de juillet, la feuille de route pour le déploiement des énergies renouvelables sera soumise au Conseil métropolitain. Elle fixe des objectifs ambitieux pour la création de nouveaux réseaux de chaleur, le développement systématisé des équipements photovoltaïques ou encore la valorisation du bio-méthane issu des stations d'épurations. Ces actions sont une première étape pour placer la Métropole dans la trajectoire d'un territoire neutre en carbone et à énergie positive en 2050.

Politique agricole et alimentaire

La délibération du 19 mars 2021 crée un Fonds d'Intervention pour l'Agriculture Locale qui permet d'accompagner la création d'exploitations agricoles sur le territoire métropolitain.

Un appel à manifestation d'intérêt a été ouvert pour l'installation d'un agriculteur sur la commune de Parempuyre. La création d'un poste de chef de projet dédié à l'agriculture urbaine permet de poursuivre cette action sur d'autres sites dont celui de La Jallère.

Par ailleurs, l'Opération d'Aménagement d'Intérêt Métropolitain Parc naturel et agricole des Jalles a franchi une étape décisive avec l'arrêt du projet par délibération en janvier 2021.

La stratégie de résilience agricole et alimentaire « du champ à l'assiette » est en cours de co-construction avec les acteurs clés du territoire. 23 communes de la Métropole ont participé au premier séminaire qui a eu lieu le 28 avril dernier. Par ailleurs, la Métropole étudie avec la Ville de Bordeaux l'évolution du MIN de Brienne vers un carrefour de l'agriculture de proximité en coopération avec les territoires voisins.

Un outil de pilotage : le budget de transition ou budget climat

Bordeaux Métropole a retenu la méthode dite I4CE d'élaboration d'un budget climat, rebaptisé « budget de transition » visant à évaluer les impacts des dépenses sur le climat. L'évaluation des différents postes budgétaires permet de dégager des indicateurs extra-financiers qui donnent des informations nécessaires pour catégoriser les dépenses en « très favorable », « plutôt favorable », « neutre » ou « défavorable ». Pour une plus grande lisibilité, ces qualificatifs sont colorisés d'où la notion de « budget coloré ».

Un comité de pilotage, réuni le 11 mai 2021, pour valider la méthode a confirmé la coloration du budget 2022 de la Métropole sur le critère de la lutte contre le changement climatique (stratégie bas carbone) et convenu d'élargir la réflexion à de nouveaux indicateurs environnementaux et sociaux pour les années suivantes.

2- Des Mobilités pour améliorer la qualité des déplacements

La révision du schéma des mobilités

Dès la rentrée de septembre 2020, la révision du SDODM, renommé schéma des mobilités, a été engagée : une première étape de diagnostic suivie d'un temps long de consultation d'acteurs métropolitains, élargie à la population.

Le nouveau schéma sera soumis en septembre 2021 à l'assemblée métropolitaine. Il devra répondre aux enjeux de la multimodalité, à l'ajustement de l'offre de transports publics à l'extérieur des boulevards et compléter la structuration en étoile par des bouclages de ceintures périphériques. Il intégrera l'impératif de déplacements de plus en plus décarbonés et s'inscrira dans les contraintes du budget métropolitain.

Pour mieux appréhender les attentes des habitants, un sondage IFOP a été réalisé. Il souligne l'importance d'un volet piétons inédit qui alimentera le plan marche en cours de définition. Le troisième plan vélo viendra également répondre aux attentes exprimées par les usagers, actuels et potentiels.

Une accélération de la transformation des déplacements sur les boulevards

Dès le début du mandat, la réflexion sur la reconfiguration des boulevards a été reprise avec une concertation des habitants et la tenue de deux comités de pilotage (un sur la partie rive droite et un autre sur la partie rive gauche).

Profitant de l'urbanisme tactique, des voies réservées aux bus et aux cyclistes ont été tracées sur 7 km pour tester à la fois la capacité d'apaiser la circulation, faciliter les déplacements doux et pour préfigurer ce que pourrait être une desserte circulaire d'un transport en commun en voie dédiée. 80% du linéaire des boulevards possède aujourd'hui une voie réservée aux transports en commun et aux vélos.

La mutation de la flotte de bus du réseau TBM

L'adoption d'une stratégie de mutation de la flotte bus au dernier semestre 2020 fixe à l'horizon 2027-2028, la disparition des bus diesel, promeut les bus gaz alimentés au bio-NGV, introduit progressivement une part significative de bus standards électriques et expérimente les bus à hydrogène en autorisant l'achat de deux unités dont la mise en service est envisagée au 1^{er} semestre 2023.

Le franchissement de la Garonne demeure un enjeu majeur pour les déplacements infra-métropolitains. Bordeaux Métropole a engagé une double réflexion sur un téléphérique et un nouveau pont. Les premiers éléments montrent que le transport par câble peut concerner un nombre significatif de passagers sur un couloir assez central. L'arbitrage interviendra lors du Schéma des mobilités. Quant à l'opportunité d'un nouveau franchissement du fleuve, elle nécessite des études préalables éclairant les élus sur le trafic, le coût, et l'implantation d'un tel ouvrage.

Pour améliorer rapidement la circulation sur la rive droite, la liaison Bassens Campus fait l'objet d'un dialogue avec le Port autonome de Bordeaux pour créer sur l'emprise de ce dernier une voie dédiée aux transports en commun avec un protocole attendu avant l'été. Des aménagements ponctuels sont également réalisés pour fluidifier son parcours.

Une approche pragmatique du RER métropolitain

Les coûts annoncés du RER métropolitain sont vertigineux : 1Md€.

Bordeaux Métropole a souhaité dès le début du mandat proposer une approche pragmatique visant à améliorer le service ferroviaire au fur et à mesure des possibilités, en séquençant les différentes étapes et notamment celles précédant la résolution du nœud ferroviaire (GPSO). C'est ainsi que les sept premiers services diamétralisés sont effectifs depuis fin 2020 sur la ligne Libourne-Arcachon, permettant que la gare Saint Jean ne soit plus un terminus. Au total, 53 allers-retours par jour sont effectifs dont 13 AR omnibus qui s'arrêtent dans toutes les gares et 40 AR semi directs (Libourne – Cenon – Bordeaux). En heure de pointe, une desserte au ¼ d'heure est assurée depuis Libourne.

Un renfort de 46 trains a été mis en place du lundi au vendredi sur différentes lignes ferroviaires afin de favoriser l'accès à la Métropole. La plate-forme permanente avec la Région Nouvelle-Aquitaine et la SNCF qui fonctionne depuis quelques mois facilite le partenariat.

Le déblocage du dossier de la gare de la Médoquine

Ce pôle d'échange est essentiel pour faciliter les déplacements extra et intra-métropolitains. En accord avec la SNCF et la Ville de Talence, la Métropole et la Région ont commandé une étude complémentaire qui a permis de revoir le programme et de formuler des variantes avec une optimisation des coûts et délais.

Tarification solidaire des transports

Freiné par les difficultés technologiques rencontrées par le prestataire dans la conception des outils numériques, ce projet sera mis en œuvre en 2021. Avec un quasi doublement des personnes concernées (80 000), l'effort supplémentaire de Bordeaux Métropole est estimé à minima à 6 M€. Cette tarification solidaire garantira une meilleure justice sociale à

tous les voyageurs abonnés, métropolitains et non métropolitains. La modernisation et la simplification du dispositif devraient également en faciliter l'accès.

La création d'une mission Fleuve

Devant une approche du Fleuve fragmentée et lacunaire une vice-présidence dédiée au Fleuve a été créée. Une « mission Fleuve » doit contribuer à développer une stratégie globale et coordonnée avec les autres délégations. Un conseil de gouvernance du Fleuve réunira les principaux utilisateurs et acteurs du Fleuve. Il devra notamment finaliser un nouveau schéma directeur des équipements fluviaux, travaillé ces derniers mois.

Sans attendre, une négociation est actuellement en cours pour acquérir l'île d'Arcins située sur la Garonne entre les villes de Bègles et Latresne.

2021 a également été marquée par deux événements très attendus : la reprise du chantier du Pont Simone Veil permettant d'envisager sa mise en service en 2024 et le début des travaux du BHNS Saint Aubin/Bordeaux Saint Jean.

3- Privilégier l'habitant autant que l'habitat

La 11^{ème} modification du PLU

La 11^{ème} modification du PLU a plusieurs objets : favoriser la végétalisation (voir supra), procéder à des ajustements techniques et répondre aux 40 000 demandes de logements non satisfaites. Ce dernier objectif s'adosse à l'obligation minimale de 25% de logements sociaux fixé par la loi SRU. Bien que l'outil de la modification reste limité dans sa portée, cette urgence sociale justifie pleinement que soit optimisée la majoration de plus de 20% des possibilités de construire dans une zone et ce dès le début du mandat.

L'encadrement des loyers

Dès la rentrée 2020, Bordeaux Métropole a engagé le dialogue avec les communes pour préparer une candidature au dispositif d'encadrement des loyers. Huit communes ont souhaité s'y associer. Après échanges préalables avec les services de l'Etat, il est apparu que seule la ville de Bordeaux pouvait satisfaire pleinement aux quatre critères imposés par la loi alors que l'association des autres communes fragilisait la candidature de Bordeaux Métropole. En accord avec la Ministre en charge du logement, Bordeaux Métropole a présenté le 20 novembre 2020 un dossier d'encadrement des loyers de la commune de Bordeaux.

Permis de louer, permis de diviser

Également en septembre 2020, Bordeaux Métropole a proposé aux communes d'engager une réflexion sur les nouveaux outils de lutte contre l'habitat indigne créés par la loi ELAN : permis de louer, permis de diviser, déclaration de louer. Par délibération du 19 mars 2021, le Conseil métropolitain a pris acte des candidatures de Ambarès-et-Lagrave, Bassens, Bègles, Blanquefort, Bordeaux, Bruges, Cenon, Eysines, Floirac, Gradignan, Le Haillan, Lormont, Mérignac, Saint-Louis-de-Montferrand, Saint-Médard-en-Jalles et Talence. Le dispositif entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2022. Bordeaux Métropole poursuit la réflexion avec ces communes pour finaliser les modalités de mise en œuvre.

Rénovation énergétique

Lors du Conseil métropolitain de janvier, la Métropole a engagé la révision du Plan climat air énergie territorial pour renforcer ses ambitions et respecter les engagements internationaux de lutte contre le changement climatique.

Pour tenir ces objectifs, la Métropole a développé ses actions en faveur de la rénovation énergétique en adoptant dès mars l'expérimentation du financement à 100% des diagnostics énergétiques pour les TPE-PME et en garantissant un accompagnement technique gratuit des habitants pour la rénovation des logements via les espaces FAIRE ainsi qu'en prolongeant le dispositif d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la rénovation des copropriétés pour faciliter le passage à l'acte et lutter contre la précarité énergétique.

Révision du règlement piscines

Le règlement d'intervention en faveur des piscines a été complété en janvier 2021. D'une part, le périmètre d'éligibilité est élargi aux bassins extérieurs et à l'optimisation des créneaux d'ouverture des équipements existants. D'autre part, le fonds a été abondé de 10M€ pour tenir compte de l'expression des besoins des communes.

4- Soutenir le développement économique et favoriser la création d'emplois locaux et pérennes

L'adoption d'un deuxième plan de soutien aux entreprises durant la crise sanitaire complété d'un plan de sortie

En 2020, l'attention du nouvel exécutif s'est d'abord portée sur l'accompagnement des acteurs économiques dont l'activité était ralentie ou arrêtée du fait du confinement. En concertation avec les acteurs économiques, les modalités d'intervention adoptées lors du premier confinement ont été modifiées, complétées et élargies à la sortie de crise.

Dès l'annonce du 2^e confinement de novembre 2020, dans un partenariat étroit avec les Chambres consulaires et la Chambre régionale de l'Economie Sociale et Solidaire, la Région Nouvelle Aquitaine et la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde, le Conseil métropolitain a adopté un plan de soutien à l'économie de proximité décliné en 3 volets : plan d'urgence, plan de soutien à la consommation des ménages dont 5,2 M€ versés via la CAF à plus de 100 000 personnes, plan d'accompagnement à la transition.

Le bilan au 28 mai 2021 des aides économiques s'établit à :

	Montant
Fonds digital	1 004 773 €
Fonds trésorerie	4 926 789 €
Fonds loyer	12 886 000 €
Total	18 817 562 €

Soit 10 462 dossiers aidés et 13 949 emplois impactés dans les 3 754 établissements – aidés. La Chambre de Commerce et d'Industrie et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat ont été mandatées pour réaliser des diagnostics selon 3 axes :

Nature	Réalisés	En cours	Prospects	Total
Numérique	210	102	55	367
Commercial	34	22	43	99
Transition écologique	63	26	51	140
Total	307	150	149	606

La Chambre Régionale de l'économie sociale et solidaire Nouvelle Aquitaine (CRESS) a réalisé 14 diagnostics et 4 sont en cours.

Un plan de relance de la culture (2M€) en complément des interventions traditionnelles a également été mis en œuvre et nous avons soutenu les acteurs de l'hébergement

touristique en différant autant que la loi nous le permettait, la perception de la taxe de séjour permettant aux établissements de préserver leur trésorerie.

La finalisation de l'AMI sur le terrain des circuits (Ford)

A l'issue de la procédure d'appel à manifestation d'intérêts, l'entreprise Hydrogène de France a été retenue. Elle construira sur le site la première usine d'assemblage de piles à combustible hydrogène de forte puissance, investissement déterminant pour l'économie de demain.

Création d'une Opération d'intérêt Métropolitaine sur l'Arc Rive Droite

La création d'une OIM sur l'Arc Rive droite a connu une avancée significative. Le projet a été présenté à la Conférence des maires. Il dispose désormais d'un conseiller délégué et bientôt d'un directeur chargé de la préfiguration. Son objet a été précisé. Adossée au potentiel des activités fluviomaritimes et en partenariat avec le Grand port maritime de Bordeaux, mais prenant en compte toutes les ressources du territoire, cette nouvelle OIM favorisera, en partenariat avec les acteurs économiques, le développement d'activités et la transition écologique.

Deux projets stratégiques pour la Métropole ont progressé au cours de cette première année en concertation avec la Région. **Tarmaq** désormais rassemble toutes les grandes entreprises de l'aéronautique ainsi que l'Armée de l'air. La Cité des savoirs aéronautiques et spatiaux permettra de former aux emplois de l'aéronautique de demain et d'accompagner la filière vers la décarbonation et la diversification des activités des entreprises aéronautiques (déconstruction, transfert de technologie vers d'autres filières). **Space Hub** installe dans la Métropole un centre majeur de la mobilité spatiale.

Elaboration de la stratégie en faveur du développement économique et de l'emploi

Présentée à la commission développement économique et emploi, la démarche d'élaboration de cette nouvelle stratégie se veut participative en associant les acteurs économiques dans leur grande diversité. Les 5 ateliers prévus démarrent leurs travaux.

La stratégie sera soumise au Conseil à l'automne 2021.

5- Pour une Métropole des services publics et de la préservation des biens communs

Création de la régie de l'eau

Le 18 décembre 2020, le Conseil métropolitain a adopté des décisions majeures pour la gestion des services publics : fin à la procédure de renouvellement de la délégation du service public de l'eau potable ; décision de recourir à sa gestion en régie et à cette fin de mettre en place un établissement public dédié.

La régie permet à la Métropole de mettre en œuvre une nouvelle politique de l'eau avec comme priorité l'accès à l'eau pour tous et sa préservation ainsi qu'une nouvelle gouvernance plus ouverte.

Dès 2021, la régie a été dotée d'une instance de gouvernance (conseil d'administration provisoire composé de 9 élus métropolitains et de deux représentants des usagers), de ressources humaines et financières pour engager la phase de transition. Les négociations avec le délégataire actuel sont permanentes. Le dialogue social avec les personnels de Bordeaux Métropole et des délégataires (Suez et Sabom) est engagé.

Reprise du dossier des champs captants des Landes du Médoc

Le projet des champs captants des Landes du Médoc répond à l'enjeu de pérennisation de la ressource en eau. Il s'appuie sur un principe de solidarité de l'accès à l'eau pour les girondins.

Objet d'interrogations locales compréhensives, il a nécessité dès l'été 2020 un dialogue approfondi qui n'est pas terminé. Une réunion de concertation dans le Médoc s'est tenue le 6 novembre 2020 avec les exécutifs issus des dernières élections, prolongée par une nouvelle rencontre le 3 mars 2021. Dans le même temps, les études environnementales se poursuivent pour des résultats attendus à l'automne 2021. Une concertation

extraréglementaire sous l'égide de la Commission nationale du débat public sera organisée à l'automne.

Lancement de la révision du plan déchets

La révision du plan déchets 2026 répond à une nécessité réglementaire. Les objectifs (réduire, recycler, valoriser), la méthode et le calendrier ont été présentés au Conseil métropolitain du 18 mars 2021.

Depuis cette date, le comité mensuel de pilotage a visité des sites, des équipements et partagé les expériences d'autres collectivités. Il a élaboré différents scénarios sur la collecte, le tri à la source des biodéchets, les modes et fréquences de collecte, l'évolution des centres de recyclage incluant la réflexion sur les conditions d'accès des professionnels en considérant leurs besoins spécifiques, l'extension des consignes de tri, les actions possibles de prévention et de réduction à la source des déchets incluant l'encouragement aux composteurs individuels et collectifs in situ.

La question essentielle de la valorisation des déchets nécessitera dans les prochains mois de nouvelles réponses.

Lancement d'une ambition numérique à l'échelle métropolitaine

Des orientations pour notre politique numérique ont été présentées en Conférence des maires le 3 juin 2021.

Il s'agit de conjuguer inclusion numérique, gouvernance des données, qualité et accessibilité du service rendu aux usagers, réduction de l'empreinte environnementale, à un moment où le numérique, devenu omniprésent, appelle une intervention publique, un soutien, mais également, parfois, une régulation.

La Métropole a également engagé un projet visant à mesurer l'exposition aux ondes sur son territoire et à rendre publiques les mesures effectuées. Dans un premier temps, depuis décembre 2020, des premiers capteurs ont été installés, en collaboration avec l'agence Nationale des Fréquences (ANFR) sur un nombre de sites restreint. Les 28 communes ont été consultées et un plan de déploiement est en cours de programmation.

6- Des élus exemplaires dans une Métropole plus ouverte

Pacte de gouvernance

Socle de la relation de la Métropole avec ses communes membres, le Pacte de gouvernance a été adopté en Conseil le 18 mars 2021. Il acte le principe et le fonctionnement des instances métropolitaines avec notamment l'instauration de la Conférence des maires qui se réunit une fois par mois, bien au-delà de l'obligation légale, la présidence de trois commissions confiées à la minorité, la possibilité de tenir des commissions indépendantes des ordres du jour des Conseils pour revaloriser leur rôle. Une conférence des présidents de groupe a également été instituée. Il mentionne enfin les propositions de la Métropole permettant d'associer les citoyens à la gouvernance métropolitaine qui seront soumises aux élus avant fin 2021.

La coopération territoriale réorientée vers les EPCI « voisins »

Dès l'automne 2020, Bordeaux Métropole a engagé le dialogue avec les 27 intercommunalités de Gironde.

Le dialogue a été organisé autour de quatre thématiques : les mobilités, le développement économique, la transition énergétique et écologique, l'alimentation. Il a pris forme de rencontres dans les territoires avec des déplacements en Haute Gironde, dans le Médoc, dans le Sud Gironde et bientôt dans la première couronne autour de la Métropole avant d'aller sur le Bassin et dans l'Est de la Gironde. Des groupes de travail avec des représentants des EPCI se réunissent également.

L'objectif est d'aboutir à une série précise d'actions concrètes de coopération. Une des premières décisions a concerné la mobilisation d'outils de développement économique métropolitains sur des territoires voisins comme le langonnais.

Adoption du code de déontologie

Lors de l'installation des Conseils, la lecture de la charte de l' élu local telle que préconisée par la loi permet de sensibiliser les élus à leurs devoirs. La Métropole a souhaité aller plus loin en se dotant d'un code de déontologie qui précisera et favorisera les obligations des élus comme de l'administration (transparence, probité, présence...). Il s'inspire de la charte proposée par l'association Transparency international.

Conclusion :

La mandature 2014-2020 a été marquée par la mise en place de la Métropole avec en particulier le chantier complexe de la mutualisation ou celui des nouvelles compétences dont certaines issues des communes ou du département. Elle a permis également la poursuite de grandes infrastructures.

La nouvelle mandature est confrontée à de nouveaux défis : la transition écologique qui traverse l'ensemble des secteurs, la liaison entre les deux rives et la mise en valeur de la rive droite, la coopération concrète avec les territoires voisins. Ces nouveaux enjeux se conjuguent avec l'obligation de poursuivre notre action en faveur de la mobilité, le logement, du développement économique et de l'emploi qui restent des questions majeures pour nos habitants.

La mise en œuvre de ces orientations nécessite de placer l'innovation et la concertation au cœur de l'administration et de l'action métropolitaine.

Dans notre cadre intercommunal, elle suppose de respecter les identités communales et donc la diversité des communes.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT l'engagement de rendre compte annuellement de l'exécution du projet de mandature 2020-2026

DECIDE

Article unique : adopter le rapport relatif à l'exécution du projet de mandature.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Abstention : Monsieur CAZENAVE, Madame FAHMY, Madame HELBIG, Monsieur MARI;
Contre : Monsieur ALCALA, Madame AMOUROUX, Monsieur BAGATE, Monsieur BOBET, Madame BONNEFOY, Madame BONORON, Madame BOZDAG, Monsieur CAZABONNE, Monsieur COLES, Madame DELATTRE, Madame DUMAS, Monsieur DUPRAT, Monsieur FLORIAN, Monsieur GARRIGUES, Monsieur LABARDIN, Monsieur LAMARQUE, Madame LOUNICI, Monsieur MANGON, Monsieur MILLET, Madame MILLIER, Monsieur MORETTI, Monsieur N'JIKAM MOULIOM, Monsieur PESCHINA, Monsieur POIGNONEC, Monsieur POUTOU, Monsieur PUJOL, Monsieur RAUTUREAU, Monsieur RAYNAL, Monsieur ROBERT, Madame ROUX-LABAT, Madame SABOURET, Monsieur SALLABERRY, Monsieur SUBRENAT, Monsieur TROUCHE, Madame VERSEPUY

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 juin 2021

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 28 JUIN 2021 PUBLIÉ LE : 28 JUIN 2021	Pour expédition conforme, le Président, Monsieur Alain ANZIANI
--	--